

Mairie de Mirabel aux Baronnies

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

<p align="center">Compte rendu Conseil municipal du 24 juillet 2020 à 19h00</p>

Présidence : Christian CORNILLAC, *Maire*.

Secrétaire de séance : Stéphanie POUYET

Présents : Stéphane ALLAIS, Guy BÉRENGER, Marinette BOREL, Francis BRUSSEAU, Laurent CHAREYRE, Christian CORNILLAC, Laurent DONZET, Franck DUVAL, Martine FERIAUD, François GIRAUD, Xavier MORGAT, Jean-Louis PASCAL, Stéphanie POUYET, Elisabeth TROLET, Laurence VILLEMIN, Nathalie ZAMORA

Absents excusés et représentés : Sabine ADRIEN (*pouvoir à POUYET*), Corinne DIASPARRA (*pouvoir à ZAMORA*)

Absents excusés : /

Absents : Marie CUAZ

Date de convocation du Conseil municipal : 17 juillet 2020

Heure de la séance : 19 heures

Lieu : Mairie, 30 avenue de la Résistance, 26110 Mirabel-aux-Baronnies.

Nombre de conseillers : 19. - *Quorum* : 10. *Présents* : 16 + 2 pouvoirs

La séance est ouverte à 19h00.

1. Désignation du Secrétaire de séance

Stéphanie Pouyet est désignée Secrétaire de séance.

2. Approbation des procès-verbaux des séances du 25 juin 2020 et du 10 juillet 2020.

Les procès-verbaux des 25 juin et 10 juillet 2020 sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents.

4. Renouvellement de la Commission communale des impôts locaux – proposition membres

Le Maire rappelle que dans la continuité du Conseil municipal du 4 juin dernier, et conformément au code général des impôts, il convient de proposer à la nomination les membres de la commission communale des impôts directs avant le 25 juillet 2020.

Cette commission est composée du Maire et de 6 commissaires délégués et 6 commissaires suppléants. Le Conseil municipal propose une liste de contribuables, inscrits sur le rôle des impôts locaux de la commune, sachant que chaque impôt local doit être représenté équitablement (TH, TF, CFE). Il est rappelé que les membres peuvent être choisis à l'intérieur du Conseil municipal. La composition de la commission sera par suite arrêtée par la direction régionale / départementale des finances publiques. En principe, il convient de proposer les contribuables en nombre double, soit 24 commissaires. Les postes respectifs – titulaires ou suppléants – seront attribués par la direction régionale / départementale des finances publiques. Il s'agit de proposer 24 membres par délibération.

L'ensemble du Conseil municipal est proposé, le Maire est membre de droit de la CID, soit

19 membres. Il est proposé que les **5 membres** restants soient tirés au sort sur le rôle de la CFE. Les noms qui ont été tirés au sort sont :

- M. Thurier Bruno : *buraliste*
- M. Ravoux Alain : *domaine les Arches*
- M. Vande Pitte Philippe : *tapissier*
- M. Sauvan Daniel : *mécanique agricole*
- M. Bayle René : *Moulin huile Chameil*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, propose les 24 membres ci-dessus désignés pour composer la commission communale des impôts directs et donne pouvoir au Maire pour transmettre la présente liste au service des finances publiques compétents.

5. Centre de loisirs intercommunal « Les P'tits bouts » - Convention de préparation et de livraison des repas -

Le Maire explique que la CCBDP a sollicité la Municipalité afin de bénéficier de la prestation de préparation et de livraison des repas pour l'accueil de loisirs les « P'tits Bouts » de Nyons du 3 au 31 août 2020.

Comme à l'accoutumé, il s'agit de formaliser ces relations par la signature d'une convention, dont la mouture est calquée sur celle des années précédentes. Le tarif du repas pour 2019, livraison comprise, était de 5,80 €. Il s'agit de fixer le montant 2020. Il est proposé d'indexer le montant 2020 sur l'inflation 2019, soit 1,1%, arrondi au centime décimal supérieur. Un projet de convention est présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, valide le projet de convention pour la préparation et la livraison des repas avec les P'tits Bouts, fixe le tarif du repas livraison comprise à 5,90 euros, autorise le Maire à signer ladite convention et à en suivre la bonne exécution.

6. Ressources humaines

- Convention de mise à disposition d'un agent extérieur au service cantine

Le Maire explique que depuis le 1^{er} janvier 2020, un agent titulaire de la Commune de Piégon est mis à disposition de la commune de Mirabel-aux-Baronnies, pour intervenir au service cantine, le matin, à raison de 12 heures hebdomadaires en moyenne (3 heures / jour sur 4 jours). Il est proposé que le montant de la rémunération et des charges sociales versées par la commune de Piégon soient remboursés par la commune de Mirabel-aux-Baronnies au prorata du temps de mise à disposition, à échéance trimestrielle, sur production d'un décompte justificatif préalable. Un projet de convention est présenté. Les crédits correspondants ont été inscrits lors du vote du budget primitif.

La Commune de Piégon a déjà délibéré sur ce point le 5 mars 2020

Après avoir pris connaissance du projet de convention et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer ladite convention et à en suivre la bonne exécution.

- Mise à jour du tableau des effectifs

Compte tenu des derniers mouvements de carrière, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

<i>Grades ou emplois</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Effectifs budgétaires</i>	<i>Effectifs pourvus</i>	<i>Dont à temps non complet</i>
Secteur administratif		7	5	1
Rédacteur principal de 1ère classe Lemétais (titulaire)	B	1	1	0
Rédacteur territorial non pourvu	B	1	0	0
Adjoint administratif principal 1re classe Françon (titulaire temps partiel 90%)	C	1	1	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe non pourvu	C	1	0	0
Adjoint administratif territorial Chalon (titulaire) Wlaziak (titulaire) Pascal (titulaire à 24h30)	C	3	3	1
Secteur technique		14	12	2
Adjoint technique principal de 2ème classe non pourvu (TC) Garcia (titulaire) Riboulet (titulaire)	C	3	2	0
Adjoint technique territorial non pourvu (1 poste - TC) Dale (stagiaire) Morand (stagiaire) Faure (stagiaire) Fabre (titulaire) Zamora (titulaire) Debray (titulaire) Trolet (titulaire) Benafra (titulaire) Novo (titulaire 33h) Chovelon (titulaire à 26h)	C	11	10	2
Secteur culturel		1	1	0
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe Pasquier (titulaire temps partiel 80%)	C	1	1	0
TOTAL GÉNÉRAL		22	18	3

* Il est précisé que M. Lemétais réintègre la Municipalité, après un congé de longue durée, à compter du 3 août 2020. Il prend ses congés payés du 3 août au 13 septembre 2020 puis reprendra le travail à temps partiel thérapeutique à compter du 14 septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la mise à jour du tableau des effectifs.

7. Questions diverses

* Le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Ponzo Figji sollicitant l'autorisation d'organiser le pot de fin d'année de la crèche en plein air à côté du tennis, près des jeux pour enfants. La date est fixée au 31 juillet à partir de 18 heures. L'ensemble des élus présents accepte la présente demande et propose que la Mairie participe à son déroulement et apporte son aide.

* M. Bérenger précise que des barrières ont été mises à dispositions de la crèche afin que les enfants puissent faire du vélo sur la Traverse de Séguret les matins de 9h30 à 11h.

* M. Pascal propose qu'une commission temporaire soit créée afin de finaliser le

dossier de l'adressage postal. Après en avoir discuté, les membres du Conseil municipal créent la « Commission adressage postal » composée de : Jean-Louis Pascal, Xavier Morgat, Stéphane Allais, Martine Fériaud, Laurence Villemin, François Giraud, Guy Bérenger et Francis Brusseau

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h30.

La Secrétaire de séance,
Stéphanie POUYET

